

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:226441-2010:TEXT:FR:HTML>

**B-Bruxelles: Étude relative à la pertinence et à l'efficacité du soutien du FEDER et du Fonds de cohésion en faveur des régions présentant des caractéristiques géographiques spécifiques (îles, zones montagneuses et peu peuplées)**

**2010/S 147-226441**

**Avis de marché**

**Section I: Pouvoir adjudicateur**

**I.1) Nom, adresses et point(s) de contact:**

Commission européenne, direction générale de la politique régionale, REGIO.C., à l'attention de Mme Kazlauskienė, directrice, CSM1 4/123, 1049 Bruxelles, BELGIQUE. Tél. +32 22951685. Fax +32 22921232. Courriel: Regio-Directeur-C@ec.europa.eu

**Adresse(s) internet:**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/tender/tender\\_en.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/tender/tender_en.htm)

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s):**

Institution/agence européenne ou organisation internationale.  
Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non.

**Section II: Objet du marché**

**II.1) Description**

**II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur:**

Étude relative à la pertinence et à l'efficacité du soutien du FEDER et du Fonds de cohésion en faveur des régions présentant des caractéristiques géographiques spécifiques (îles, zones montagneuses et peu peuplées).

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services:**

Services.

Catégorie de services: n° 11.

Lieu principal de prestation: en dehors des locaux de la Commission.

**II.1.3) L'avis implique:**

Un marché public.

**II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats:**

Cette étude a pour objectif d'examiner dans quelle mesure les interventions en matière de politique de cohésion ont été et sont adaptées dans les îles et les régions montagneuses et peu peuplées. Le second objectif est d'explorer les approches en termes de politique et de gouvernance et d'identifier les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la «cohésion territoriale» sur le terrain dans le cas des îles, des régions montagneuses et peu peuplées.

L'étude porte sur la convergence et sur les objectifs régionaux de compétitivité et d'emploi (2000–2006 et 2007–2013), avec une attention particulière pour les 30 régions sélectionnées qui reçoivent un soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER) ou du Fonds de cohésion. Les niveaux d'analyse régionaux seront le niveau NUTS 3 et le niveau NUTS 2. Une liste indicative des régions NUTS 3 appartenant aux catégories d'îles, de zones montagneuses et/ou peu peuplées est jointe au présent appel d'offres.

Cette étude ne couvre pas les régions les plus éloignées en raison de leur statut juridique spécial et de leur éloignement/isolément. Des études précédentes suggèrent que dans la plupart des cas, les différences entre les régions les plus éloignées et les autres îles sont si importantes d'un point de vue statistique que ces territoires doivent être considérés dans le cadre d'une analyse séparée. Chypre et Malte sont également exclues de l'analyse du fait de leur statut d'États insulaires.

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics):**

79000000, 79411000.

II.1.7) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP):**

Oui.

II.1.8) **Division en lots:**

Non.

II.1.9) **Des variantes seront prises en considération:**

Non.

II.2) **Quantité ou étendue du marché**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale:**

250 000 EUR au maximum (prix forfaitaire, honoraires, frais de déplacement et autres frais compris).  
Valeur estimée hors TVA: 250 000 EUR.

II.2.2) **Options:**

Non.

II.3) **Durée du marché ou délai d'exécution:**

Durée en mois: 12 (à compter de la date d'attribution du marché).

**Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

III.1) **Conditions relatives au marché**

III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:**

Le contractant devra présenter toutes les demandes de paiement, libellées en euros, à la Commission.

Les paiements dus au titre du présent marché seront effectués comme suit:

un premier paiement intermédiaire équivalent à 30 % du montant total sera effectué dans un délai de 30 jours à compter de la date d'enregistrement d'une demande de paiement valable suivant l'approbation du rapport initial par la Commission;

un deuxième paiement intermédiaire équivalent à 40 % du montant total sera effectué dans un délai de 30 jours à compter de la date d'enregistrement d'une demande de paiement valable suivant l'approbation du deuxième rapport intermédiaire par la Commission;

le paiement du solde équivalent à 30 % du montant total sera effectué dans un délai de 30 jours à compter de la date d'enregistrement d'une demande de paiement valable suivant l'approbation du rapport final et des rapports précédents par la Commission, ainsi qu'à la suite de l'organisation des présentations du rapport.

III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:**

Les offres pourront émaner de groupements de prestataires de services/de fournisseurs qui ne seront pas tenus d'adopter de forme juridique particulière avant l'attribution du marché, mais qui pourront être tenus de le faire une fois le marché attribué. Un groupement de sociétés devra cependant désigner 1 responsable de la réception et du traitement des paiements pour les membres du groupement, ainsi que de la gestion du service et de la coordination. Les documents requis au point III.2) ci-après devront être fournis par chaque membre du groupement. Tous les membres du groupement seront conjointement et solidairement responsables devant la Commission.

III.1.4) **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières:**

Non.

III.2) **Conditions de participation**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession:**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies.

Critères d'exclusion.

A. Exclusion de la participation à la procédure:

sont exclus de la participation au marché les soumissionnaires:

- a) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
- b) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle;
- c) qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier;
- d) qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts et taxes selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter;
- e) qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne;
- f) qui, à la suite de la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financés par le budget de l'Union européenne, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

Moyens de preuve:

1. les soumissionnaires devront fournir une attestation sur l'honneur, dûment datée et signée, attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations susmentionnées;
2. le soumissionnaire qui se verra attribuer le marché devra fournir, dans un délai de 10 jours et avant la signature du contrat, les moyens de preuve mentionnés ci-après afin de confirmer l'attestation susmentionnée;
3. le pouvoir adjudicateur acceptera comme preuve suffisante que le soumissionnaire auquel le marché est à attribuer ne se trouve pas dans un des cas mentionnés aux points a), b) ou e) un extrait récent du casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré récemment par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance, dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

Le pouvoir adjudicateur acceptera comme preuve suffisante que le soumissionnaire ne se trouve pas dans une des situations mentionnées au point d) la production d'un certificat délivré par l'autorité compétente de l'État concerné.

Lorsque ce document ou certificat n'est pas délivré par le pays concerné et pour les autres situations d'exclusion mentionnées aux points c) et f) ci-dessus, il pourra être remplacé par une déclaration sous serment ou, à défaut, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou de provenance.

Ces documents ou certificats devront être en cours de validité à la date limite de réception des offres; ils devront par ailleurs avoir été délivrés moins de 12 mois avant cette date.

Suivant la législation nationale du pays où le soumissionnaire est établi, les documents mentionnés aux points 1 et 3 ci-dessus concerneront les personnes morales et physiques, ainsi que, si le pouvoir adjudicateur le juge nécessaire, les directeurs de société ou toute autre personne disposant des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle du soumissionnaire.

B. Exclusion de l'attribution du marché:

aucun marché ne sera attribué aux soumissionnaires qui, au moment de l'attribution de marchés au titre de la présente procédure:

a) se trouvent en situation de conflit d'intérêts. La Commission doit s'assurer qu'au moment de la présentation de son offre, le soumissionnaire ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêts par rapport au présent appel d'offres, un conflit d'intérêts pouvant résulter en particulier d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de relations familiales ou affectives ou de tout autre rapport pertinent ou intérêt partagé. La Commission se réserve le droit d'apprécier l'existence d'un conflit d'intérêts.

À cette fin, les soumissionnaires doivent indiquer si, parmi les membres de leur personnel, parmi leurs actionnaires ou dans leur livre de paie, figurent:

— d'anciens fonctionnaires européens, agents contractuels, temporaires ou auxiliaires ayant travaillé pour l'Union européenne au cours des 3 années précédant le présent appel d'offres,

— des fonctionnaires européens en congé autorisé,

— d'anciens agents détachés au sein des institutions européennes ayant travaillé pour l'Union européenne au cours des 3 années précédant le présent appel d'offres,

— d'anciens stagiaires ayant effectué un stage à l'UE au cours de l'année précédant le présent appel d'offres.

Les soumissionnaires sont en outre invités à déclarer:

— qu'ils n'ont pas fait et ne feront pas d'offre de quelque nature que ce soit, dont ils pourraient tirer profit dans le cadre du marché,

— qu'ils n'ont pas accordé ni n'accorderont, n'ont pas tenté ni ne tenteront d'obtenir, n'ont pas accepté ni n'accepteront le moindre avantage, financier ou en nature, en faveur de ou de la part de quelque partie que ce soit, constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée à l'attribution du marché,

— qu'ils informeront immédiatement le pouvoir adjudicateur de toute situation constituant un conflit d'intérêts ou susceptible de générer un conflit d'intérêts;

b) se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

Moyens de preuve:

le pouvoir adjudicateur acceptera comme preuve suffisante que le soumissionnaire ne se trouve pas dans une des situations mentionnées aux points B a) et b) une attestation sur l'honneur signée par le soumissionnaire. La Commission se réserve cependant le droit de vérifier les informations.

C. Offres émanant de consortiums ou de groupes de prestataires de services — Offres impliquant des sous-traitants:

en cas d'offres présentées par un consortium ou par un contractant qui envisage de sous-traiter une partie des travaux ou qui a confié ces tâches à un autre opérateur économique, les critères d'exclusion définis ci-dessus devront être remplis par chaque opérateur économique participant au marché.

Moyens de preuve:

en cas d'offres présentées par des consortiums ou par des groupements de prestataires de services, chaque opérateur économique participant à l'offre devra fournir une attestation sur l'honneur prouvant qu'aucun des critères d'exclusion de la participation ou de l'attribution de marchés ne lui est applicable.

Le soumissionnaire qui se verra attribuer le marché devra fournir, dans un délai de 10 jours avant la signature du contrat, les moyens de preuve susmentionnés confirmant l'attestation sur l'honneur pour chaque opérateur économique membre du consortium ou du groupe de prestataires de services.

En cas d'offres impliquant des sous-traitants, l'attributaire du marché fournira, dans un délai de 10 jours avant la signature du contrat, les moyens de preuve susmentionnés relatifs aux critères d'exclusion de la participation ou de l'attribution de marchés, confirmant l'attestation sur l'honneur pour tous les sous-traitants pour lesquels la Commission l'exigera.

Critères de sélection.

Situation juridique — Moyens de preuve requis:

a) si le soumissionnaire a besoin d'une autorisation spécifique ou s'il doit être membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir les services requis dans son pays d'origine, il devra prouver qu'il est titulaire de ladite autorisation ou qu'il appartient à ladite organisation;

b) le soumissionnaire est tenu d'apporter la preuve de son inscription au registre du commerce ou de la profession ou de fournir une déclaration sous serment ou un certificat, conformément aux dispositions prévues par l'État membre où il est établi.

### III.2.2) **Capacité économique et financière:**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

les soumissionnaires devront prouver qu'ils ont la capacité économique et financière suffisante pour réaliser les tâches énoncées dans le cahier des charges tout au long de la durée du marché.

Les soumissionnaires apporteront la preuve de leur situation économique et financière par la présentation d'un ou de plusieurs des documents suivants:

- déclarations bancaires,
- bilans ou bilans résumés,
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global ou le chiffre d'affaires relatif aux services en question, réalisé au cours des 3 derniers exercices.

### III.2.3) **Capacité technique:**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

la capacité technique des candidats sera évaluée sur la base de leur savoir-faire, de leurs connaissances, de leur efficacité, de leur expérience et de leur fiabilité dans les domaines suivants:

- évaluation et analyse socioéconomique (aspects théoriques et pratiques),
- connaissance des caractéristiques fondamentales de la politique de cohésion,
- rédaction et présentation de rapports analytiques,
- manipulation et analyse de données,
- capacité à produire des textes de bonne qualité en anglais.

La capacité technique devra être attestée par:

- i) les titres d'études et les qualifications professionnelles du prestataire de services ou du contractant et/ou des cadres de l'entreprise, et en particulier de la (des) personne(s) responsable(s) de la prestation des services;
- ii) les principaux services fournis au cours des 3 dernières années, avec indication des montants, des dates et des bénéficiaires publics ou privés;
- iii) les effectifs annuels moyens du soumissionnaire et le nombre de cadres employés au cours des 3 dernières années;
- iv) les installations et équipements techniques, l'équipement bureautique et informatique dont le soumissionnaire dispose pour fournir les services requis;
- v) les moyens d'étude et de recherche de la société;
- vi) la part du marché que le soumissionnaire envisage de sous-traiter.

III.2.4) **Marchés réservés:**

Non.

III.3) **Conditions propres aux marchés de services**

III.3.1) **La prestation est réservée à une profession particulière:**

Non.

III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation:**

Oui.

**Section IV: Procédure**

IV.1) **Type de procédure**

IV.1.1) **Type de procédure:**

Ouverte.

IV.2) **Critères d'attribution**

IV.2.1) **Critères d'attribution:**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée:**

Non.

IV.3) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**

2010.CE.16.0.AT.059.

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché:**

Non.

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif:**

Documents payants: non.

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation:**

14.9.2010.

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**

Allemand, anglais, bulgare, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

IV.3.7) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:**

Durée en mois: 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

**IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres:**

Date: 21.9.2010 (14:00).

Lieu: CSM1 09/20, DG Politique régionale, rue Père de Deken 23, 1040 Bruxelles, BELGIQUE.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres: oui.

Chaque soumissionnaire pourra y assister ou y envoyer un représentant.

**Section VI: Renseignements complémentaires**

**VI.1) Il s'agit d'un marché périodique:**

Non.

**VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'UE:**

Non.

**VI.3) Autres informations:**

Les soumissionnaires potentiels sont priés de consulter régulièrement le site internet de la direction générale de la politique régionale ([http://ec.europa.eu/regional\\_policy/tender/tender\\_en.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/tender/tender_en.htm)), où le dossier d'appel d'offres et tous les renseignements complémentaires sont disponibles.

**VI.4) Procédures de recours**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours:**

Tribunal, rue du Fort Niedergrünwald, 2925 Luxembourg, LUXEMBOURG. Tél. +352 4303-1. Fax +352 4303-2100. Internet: <http://curia.europa.eu>

**VI.4.2) Introduction des recours:**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours:

dans les 2 mois à compter de la notification au requérant ou, à défaut, du jour où celui-ci en a eu connaissance.

L'introduction d'une plainte auprès du Médiateur européen n'a pour effet ni la suspension de ce délai, ni l'ouverture d'un nouveau délai de recours.

**VI.5) Date d'envoi du présent avis:**

20.7.2010.